

Éléments de correction de la mini EC n°5

a) Comment le travail contribue-t-il à l'intégration sociale ?

- Définition x2 /1

« Travail » comme instance d'intégration principale des adultes (participer à la production contre un revenu)

« Intégration sociale » : lien social, cohésion sociale, solidarité, ce qui relie/soude les individus d'une société.

- Tâche /0,5 Tentative de montrer le lien travail → intégration sociale
- AEI / 1,5 Au moins 3 éléments bien explicités et illustrés parmi les 6 facteurs : accès à un revenu qui donne accès à la norme de consommation, accès à statut social (prestige, reconnaissance sociale), estime de soi, sociabilité, socialisation secondaire, protection sociale.

b) Montrez que la solidarité mécanique demeure dans une société où s'affirme le primat de l'individu.

- Définition x2 /1 « SM » comme solidarité des sociétés traditionnelles fondée sur la ressemblance des individus et un fort contrôle social exercé par la famille, la tradition (religion)...

« société où s'affirme le primat de l'individu » : sociétés modernes ou contemporaines ou individualistes à solidarité organique (cad fondée sur la complémentarité des individus de plus en plus autonomes dans un contexte de pluralisation des normes).

- Tâche Tentative de montrer que SM demeure /0,5
- AEI / 1,5 E /1 I /0,5

EC2 (4 pts) :

Vous présenterez le document puis vous mettrez en évidence les liens entre l'âge et le divorce.

- Présentation /1 Titre, source, année, unité (%), variable âge et 2 indicateurs (adhésion/acceptation divorce et taux de divorce), champ.
- Lecture x2 /1 En France en 2005, 79% des 18-19 ans ont déclaré être favorables (d'accord ou plutôt d'accord) avec la possibilité de divorcer pour « des gens malheureux en couple même s'ils ont des enfants ». En France en 2005, 22% des individus âgés de 50 à 54 ans avaient divorcé au cours de leur vie ou été en instance de divorce.
- Sélection/manipulation des données pertinentes /2 dont :
 - 0,5 pour l'explicitation du lien âge-divorce
 - 0,5 pour la bonne sélection/hierarchisation des données (du général au particulier)
 - 1 si c'est complet

En France en 2005, une majorité nette de la population vivant en couple est favorable au divorce, autour de 80% pour les 18-55 ans, puis, à partir de 55 ans, on observe un recul de l'acceptation du divorce mais les 75-79 ans sont encore 62% à être favorables au divorce pour « des gens malheureux en couple même s'ils ont des enfants ». Pour cette tranche d'âge la plus âgée, 20% sont défavorables au divorce et 20% n'ont pas d'avis, contre, respectivement 10% pour les 25 ans.

Concernant le taux de divorce, on observe que ce dernier est nul pour les individus en couple âgés de 18 à 24 ans, puis qu'il monte graduellement pour atteindre 22% (le pic) pour les 50-54 ans, c'est-à-dire qu'en France en 2005, 22% des individus âgés de 50 à 54 ans avaient divorcé au cours de leur vie ou été en instance de divorce. Puis pour les générations plus âgées, la divortialité diminue jusqu'à 7% environ pour les 75-79 ans.

On observe donc bien une corrélation entre l'âge et le divorce. En effet, les moins âgés, de 18 à 55 ans environ sont davantage favorables au divorce que les plus âgés et la divortialité, augmente avec l'âge jusqu'à 55 ans environ puisqu'il s'agit de données cumulées, plus le temps passe, plus la part des couples ayant divorcé s'accroît, mais cette divortialité diminue pour les plus de 55 ans car cela correspond à des individus de générations qui ont vécu en couple à une époque où le divorce était plus rare et moins tolérés dans la société française.